|  |
| --- |
| **Recommandation UIT-R V.665-3**  **(08/2015)** |
| **Unité d'intensité du trafic** |
| **Série V**  **Vocabulaire et sujets associés** |

Avant-propos

Le rôle du Secteur des radiocommunications est d’assurer l’utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre radioélectrique par tous les services de radiocommunication, y compris les services par satellite, et de procéder à des études pour toutes les gammes de fréquences, à partir desquelles les Recommandations seront élaborées et adoptées.

Les fonctions réglementaires et politiques du Secteur des radiocommunications sont remplies par les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications et par les Assemblées des radiocommunications assistées par les Commissions d’études.

# Politique en matière de droits de propriété intellectuelle (IPR)

La politique de l'UIT‑R en matière de droits de propriété intellectuelle est décrite dans la «Politique commune de l'UIT‑T, l'UIT‑R, l'ISO et la CEI en matière de brevets», dont il est question dans l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1. Les formulaires que les titulaires de brevets doivent utiliser pour soumettre les déclarations de brevet et d'octroi de licence sont accessibles à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/go/patents/fr>, où l'on trouvera également les Lignes directrices pour la mise en oeuvre de la politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T, l'UIT‑R, l'ISO et la CEI et la base de données en matière de brevets de l'UIT-R.

|  |  |
| --- | --- |
| Séries des Recommandations UIT-R  (Egalement disponible en ligne: <http://www.itu.int/publ/R-REC/fr>) | |
| **Séries** | Titre |
| **BO** | Diffusion par satellite |
| **BR** | Enregistrement pour la production, l'archivage et la diffusion; films pour la télévision |
| **BS** | Service de radiodiffusion sonore |
| **BT** | Service de radiodiffusion télévisuelle |
| **F** | Service fixe |
| **M** | Services mobile, de radiorepérage et d'amateur y compris les services par satellite associés |
| **P** | Propagation des ondes radioélectriques |
| **RA** | Radio astronomie |
| **RS** | Systèmes de télédétection |
| **S** | Service fixe par satellite |
| **SA** | Applications spatiales et météorologie |
| **SF** | Partage des fréquences et coordination entre les systèmes du service fixe par satellite et du service fixe |
| **SM** | Gestion du spectre |
| **SNG** | Reportage d'actualités par satellite |
| **TF** | Emissions de fréquences étalon et de signaux horaires |
| **V** | **Vocabulaire et sujets associés** |

|  |
| --- |
| ***Note****: Cette Recommandation UIT-R a été approuvée en anglais aux termes de la procédure détaillée dans la Résolution UIT-R 1.* |

*Publication électronique*

Genève, 2016

© UIT 2016

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l’accord écrit préalable de l’UIT.

RECOMMANDATION UIT-R V.665-3

Unité d'intensité du trafic

(1986-1990-2000-2015)

Domaine de compétence

Cette Recommandation définit la variable «intensité du trafic» et l'unité employée: l'erlang (E).

Mots clés

Intensité du trafic, erlang

Recommandations connexes de l'UIT

Recommandation UIT-R V.430-4 Emploi du système international d'unités (SI)

Recommandation UIT-R V.431-8 Nomenclature des bandes de fréquences et de longueurs d'onde employées en télécommunication

Recommandation UIT-R V.573-6 Vocabulaire des radiocommunications

Recommandation UIT-R V.574-5 Emploi du décibel et du néper dans les télécommunications

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que, dans les textes de l'UIT-T portant sur les opérations et les tarifs télégraphiques et dans les textes de l'UIT‑R concernant les transmissions radiotéléphoniques (par exemple, les faisceaux hertziens pour le téléphone et la radiotéléphonie pour le service mobile maritime), on utilise la quantité «intensité du trafic» et l'unité dans laquelle elle est exprimée, et que, avec les progrès en matière de télécommunication, ce terme et son unité seront employés de plus en plus;

*b)* que la variable de trafic et son unité «erlang» sont définies dans la Recommandation UIT‑T E.600 et reproduits ci‑après,

recommande

**1** d'utiliser, pour les besoins des télécommunications, les définitions suivantes:

**intensité du trafic**: l'intensité du trafic instantané dans un groupe de ressources[[1]](#footnote-1) est le nombre de ressources occupées à un instant donné.

NOTE 1 – Les moments statistiques peuvent être calculés pendant une période de temps donnée; par exemple l'intensité du trafic moyen  est liée à l'intensité du trafic instantané A(*t*) par la formule:



Dans les applications, le terme intensité du trafic signifie habituellement intensité du trafic moyen.

NOTE 2 – L'intensité du trafic est équivalente au produit du taux d'arrivée et du temps moyen d'occupation.

NOTE 3 – L'unité habituellement utilisée est l'erlang (symbole: E).

**erlang**: unité d'intensité de trafic (symbole: E). Un erlang correspond à l'intensité du trafic d'un groupe de ressources, lorsqu'une seule des ressources est occupée.

NOTE – C'est en 1946 que le CCIF a donné le nom d'«erlang» à l'unité d'intensité du trafic en l'honneur du mathématicien danois A. K. Erlang (1878-1929), qui a élaboré la théorie du trafic en téléphonie.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. On désigne par le terme «ressource» toute entité définissable matériellement ou intellectuellement dont l'utilisation et l'état peuvent être à tout instant déterminés sans ambiguïté, par exemple, un circuit de télécommunication, un commutateur, une ligne d'abonné, ou un canal radioélectrique. [↑](#footnote-ref-1)